GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'ALBERTVILLE

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
BP 125
73208 ALBERTVILLE CEDEX
Tél : 04.79.32.43.14
Fax : 04.79.37.47.78

RECEPISSE DE DEPOT

SA SMA - Service juridique

Le Chalet des villards
ARC 1800
73700 BOURG ST MAURICE

V/REF :
N/REF : 65 B 56 / 2007-A-423

Le Greffier du Tribunal de Grande Instance D'ALBERTVILLE certifie qu'il a reçu le 15/09/2006,

P.V. d'assemblée du 05/09/2006
- Modification de la composition du conseil d'administration

Concernant la société

LES MONTAGNES DE L'ARC SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DES ARCS
Société anonyme
Chalet des Villards
ARC 1800
73700 BOURG ST MAURICE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-423 le 15/09/2006

R.C.S. ALBERTVILLE 076 520 568 (65 B 56)

Fait à ALBERTVILLE le 15/09/2006,

Le Greffier

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
ALBERTVILLE (SAVOIE)

LES MONTAGNES DE L'ARC
Société d'Aménagement et d'Exploitation des Arcs
Société Anonyme au capital social de 17.756.460 Euros
Siège social : Chalet des Villards - Arc 1800 -
73700 BOURG SAINT MAURICE
R.C.S. : ALBERTVILLE B 076 520 568

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 05 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mille six
Et le Cinq Septembre
A seize heures trente

Les Administrateurs de la société "LES MONTAGNES DE L'ARC" se sont réunis dans les locaux administratifs de la SELALP, à Macôt, sur convocation du Président.

SONT PRÉSENTS OU REPRESENTES ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRÉSENCE :

Administrateurs

- Monsieur Jean-Yves SALLE	Président
- Monsieur Pierre GONTHIER	Administrateur
- Monsieur Jacques FRANCOIS	Administrateur
- La Société « CDA-DS » représentée par Monsieur Roland DIDIER	Administrateur
- La société « SELALP » représentée par Monsieur Bernard CHAPUIS	Administrateur
- la « SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE LA PLAGNE » représentée par Monsieur Bernard CHANCEL	Administrateur

EST ABSENT ET EXCUSE :

- Monsieur Roger GODINO	Administrateur

Représentants du Comité d'Entreprise

Madame Béatrice NOLLET, titulaire, est absente
Monsieur David MOREL, suppléant, est absent

Assistent également à la séance, sans voix délibérative :
Anne-Marie SURROZ et Isabelle CHEVALIER – secrétaires de séance

...

DEUXIEME DECISION

Monsieur Jean-Yves SALLE étant appelé à prendre d'autres responsabilités dans le Groupe CDA-DS, a remis sa démission de son mandat de Président Directeur Général et de son mandat d'Administrateur à compter de ce jour, 05 septembre 2006.

Le conseil d'administration prend acte de ces démissions et remercie Monsieur SALLE de tout ce qu'il a fait durant sa Présidence et des efforts déployés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

BC

TROISIEME DECISION

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Pierre GONTHIER de son mandat d'Administrateur à compter de ce jour, 05 septembre 2006 et décident de ne pas procéder à son remplacement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

Compte tenu des démissions constatées ci-avant, les Administrateurs décident de nommer par cooptation, en qualité de nouvel Administrateur à compter du 6 septembre 2006, et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire, Monsieur Bernard CHAPUIS, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean-Yves SALLE, soit jusqu'à l'approbation des comptes clos au 30 septembre 2008.

Monsieur Bernard CHAPUIS remercie les membres du conseil de leur confiance et déclare accepter cette nouvelle fonction sous réserve de ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale ordinaire.
Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction prévues par la Loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DECISION

Les Administrateurs nomment, à compter du 6 septembre 2006, Monsieur Bernard CHAPUIS en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Yves SALLE, ancien président démissionnaire. Monsieur Bernard CHAPUIS déclare accepter cette fonction.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

SIXIEME DECISION

En application de l'article 13 des statuts, le Conseil d'Administration décide que la direction générale de la société sera assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration qui prend le titre de Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

...

HUITIEME DECISION

Le Conseil d'Administration prend acte du changement du représentant permanent de la Société SELALP, Administrateur. A compter du 6 septembre 2006, la société SELALP sera représentée par Monsieur Pierre GONTHIER aux lieu et place de Monsieur Bernard CHAPUIS.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'un original des présentes en vue d'accomplir les formalités découlant des présentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

....

Ainsi fait et fait délibéré
Pour Extrait

